



Conférence de la présidente-directrice générale du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, madame Hélène Simard, prononcée dans le cadre de la journée d'échanges de la CDÉC de Québec

***L'apport de la famille coopérative dans
la montée de l'économie sociale***

Le mardi 2 novembre 2010
Québec

Nous avons réuni, il y a quelques semaines, plus de 550 personnes, 50 conférenciers, des représentants de 10 pays, chercheurs, étudiants, dirigeants de coopératives, représentants de mouvements sociaux, pour parler des crises qui caractérisent notre époque et des alternatives à bâtir pour construire un projet de société qui nous rassemble.

La crise économique nous a révélé la fragilité d'une économie basée sur la pensée unique, celle du profit à outrance, d'une finalité axée sur le rendement maximum du capital.

Comme nous le disait Claude Béland, « nous pouvons prédire la prochaine crise puisque tous les 7 ans, nous avons un effondrement des marchés avec son lot de conséquences sur l'emploi, les programmes sociaux, sur nos régimes de retraite, sur les collectivités ».

À cette crise économique s'est associée une crise énergétique, environnementale, alimentaire.

La logique capitaliste a montré au grand jour ses limites tout comme en 1990, la logique « étatique » planifiée des pays de l'Est s'est effondrée.

Étonnamment, les pays qui passent le mieux à travers ces crises sont caractérisés par un foisonnement d'entreprises de divers types, ce que Felice Scalvini, administrateur à l'Alliance coopérative internationale (ACI) et co-président de Coop-Europe, a comparé, lors de cette conférence internationale, à la biodiversité dans la nature.

Dans cette diversité entrepreneuriale, des initiatives témoignent de pratiques de solidarité où l'économique et le social se croisent et interagissent. Lorsqu'il est question de création de richesse, il est faux de prétendre que la seule logique capitaliste prévaut. En fait, plusieurs logiques guident l'essor du développement économique et social dans la plupart des pays. La logique de l'État assurément, mais aussi celle du marché et celle des entreprises collectives et des mouvements sociaux.

Forte de ses expériences et d'un certain nombre de succès, la coopération et l'économie sociale constituent en ce début du 21^e siècle une force économique et sociale en pleine transformation.

Au Québec, « une économie sociale coopérative » et « une économie sociale associative » constituent des familles dans cette économie sociale.

Ces cousins partagent des finalités qui ne sont pas axées sur les intérêts de détenteurs de capitaux, des acteurs qui s'associent ensemble pour créer des entreprises qui répondent aux besoins, des structures et des règles qui régissent la participation démocratique, des activités collectives à caractère entrepreneurial en ce sens que la production de biens et de services se développe sur les marchés publics ou privés à partir d'un travail de coopération entre « associés d'une même entreprise ». (Favreau; Dumoustier).

Comme le dit l'économiste française Danielle Dumoustier, il s'agit de s'associer pour entreprendre autrement. Le dénominateur commun est leur caractère économique (création de richesse), au service d'un groupe ou d'une communauté (membres ou population) et misant sur la solidarité. Ces traits communs à l'économie sociale nous distinguent de l'entreprise capitaliste, des autres formes d'entreprises privées (même celles qui se disent sociales et de l'entreprise publique (au sens d'étatique).

Mais chaque famille a aussi ses traits propres. Pour notre famille, celle des coopératives, notre distinction porte sur nos principes maintenant inscrits dans la loi québécoise sur les coopératives et inspirée des orientations des Pionniers de Rochdale qui, en 1844, ont structuré ce que l'on considère comme la première coopérative.

Ces principes fondamentaux, réaffirmés et révisés en 1995, suite à une vaste consultation mondiale, sont notre ADN. Il s'agit de :

Adhésion volontaire et ouverte à tous

Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.

Une anecdote intéressante est que le Père Georges-Henri Lévesque, fondateur du Conseil, est allé jusqu'à Rome pour obtenir un statut non confessionnel pour le Conseil supérieur de la coopération (premier nom du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité) en respect de ce principe, à une époque où les organisations tant syndicales que sociales avaient, au Québec, un obligatoire statut religieux.

Pouvoir démocratique exercé par les membres

Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentant des membres sont responsables devant eux. Dans les coopératives, les membres ont des droits de vote égaux en vertu de la règle « un membre, une voix ».

C'est peut-être le principe le plus connu car il incarne bien la notion que c'est l'humain et non le capital qui décide.

Participation économique des membres

Les membres contribuent de manière équitable au capital de leur coopérative et en ont le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou partie des objectifs suivants : le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserve dont une partie au moins est impartageable, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres.

Il est à noter qu'en adhérant volontairement à la coopérative, le membre s'engage à utiliser les services de sa coopérative, ce qui est l'autre facette de sa participation économique à son entreprise.

Autonomie et indépendance

Les coopératives sont des organisations autonomes, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.

C'est un principe qui explique pourquoi le milieu coopératif se tient parfois loin des gouvernements et que l'on ne retrouve pas ou peu de coopératives dans des organisations mandatées par l'État, à moins que l'État accepte de respecter ce pouvoir décisionnel et cette autonomie de l'organisation. On retrouve la même incompréhension du principe d'autonomie des coopératives par des financiers et autres partenaires en capitalisation qui acceptent souvent difficilement cette particularité.

Éducation, formation et information

Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés, l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative. Elles informent le grand public, en particulier les jeunes et les dirigeants d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.

Coopération entre les coopératives

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.

L'application de ce principe d'intercoopération est un vecteur important de renforcement qui a permis à nos coopératives de traverser les crises et le temps.

Engagement envers la communauté

Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.

Ce septième principe a été ajouté en 1996 à la suite de la consultation mondiale.

Quelques données sur le mouvement coopératif au Québec

C'est plus de 3 272 coopératives et mutuelles :

- Qui créent plus de 90 000 emplois dont plus de 60 % en région (42 000/Desjardins, 6 000/mutuelles et 42 000/autres coopératives);

LE MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS EST LE 1^{ER} EMPLOYEUR PRIVÉ AU QUÉBEC ET LE RÉSEAU DE LA COOP FÉDÉRÉE, LE 8^E. LES COOPÉRATIVES DU NOUVEAU-QUÉBEC SONT LE 1^{ER} EMPLOYEUR PRIVÉ DU NORD QUÉBÉCOIS.

- Qui génèrent et redistribuent de la richesse : 166 milliards d'actif et 22 milliards de chiffre d'affaires, plus de 300 millions versés en ristourne (après impôt);
- Qui soutiennent leurs collectivités : plus de 85 millions en dons, bourses, commandites à des projets dans les collectivités.

Je rappellerais ici que les coopératives sont résilientes : leur taux de survie après 10 ans est du double de celui des autres formes d'entreprises et leur taux de création d'emploi dans les dernières années a été le double de celui des autres formes d'entreprises, selon des études du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité regroupe au Québec toutes les organisations coopératives et mutualistes québécoises de nature nationale, les fédérations de coopératives telles forestier, travail, paramédics, agricole, épargne et crédit, scolaire, Nouveau-Québec, habitation, câblodistribution et télécommunication, santé et services à domicile, mutuelles d'assurance, funéraire, alimentation, développement coopératif régional.

Il y a aussi un siège jeunesse au conseil d'administration réservé à la présidence de l'Alliance des jeunes coopérateurs et mutualistes du Québec et deux postes d'observateurs avec droit de parole réservés à des chercheurs de l'ARUC – DTC (Alliance de recherche universités-communautés – Développement territorial et coopération) et universités qui ont des programmes spécifiques de gestion coopérative (IRECUS, UQAM, HÉC, CIRIEC).

Tous les membres réguliers ont un poste au conseil d'administration et le Comité exécutif est structuré sur la base de collèges électoraux soit les secteurs financier, agricole, travail, consommation, mutuelles et développement coopératif régional. Cette composition permet une participation de tous dans la gouvernance du Conseil.

Notre mission : contribuer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif et mutualiste québécois en accord avec les valeurs de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

Pour réaliser cette mission, le Conseil :

- organise la concertation entre les secteurs coopératifs et mutualistes et avec leurs partenaires;
- effectue la représentation et défend les intérêts de l'ensemble du mouvement coopératif et mutualiste québécois;
- favorise le développement coopératif et mutualiste afin de multiplier les effets bénéfiques de la coopération pour ses membres et pour la population.

Ainsi, au chapitre de la concertation le Conseil anime et supporte plusieurs comités de concertation en lien avec les priorités et le Plan d'ensemble du mouvement : comité éducation coopérative et mutualiste, comité normes comptables et fiscalité, comité communications et identité coopérative, comité développement durable, table Montréal-Laval, comité de la synergie des achats, et j'en passe. L'intercoopération, le partage d'information et d'expertise, la recherche d'une compréhension commune sont au cœur de nos pratiques.

Au chapitre de la représentation, des comités stratégiques *ad hoc* sont mis en place pour discuter des positionnements sur la représentation du Conseil. Par exemple : mémoire à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et l'alimentation; mémoire sur la fusion d'Investissement-Québec et de la Société générale de financement; modifications législatives. Le Conseil représente le mouvement coopératif à de nombreux comités gouvernementaux, et développe des partenariats avec des organisations nationales tout en maintenant son autonomie décisionnelle et en ne se substituant pas à ses membres dans leur secteur d'action respectif.

Au chapitre du développement, le Conseil travaille sur les conditions favorisant le développement coopératif. Plus concrètement, notre action se situe dans la promotion, l'éducation et le support au développement.

Par exemple, une Semaine de la coopération a vu le jour en juin 1954 à l'initiative du Conseil, mettant ainsi les valeurs qu'elle promulgue en évidence. Rapidement, cette campagne d'éducation a eu des échos dans les autres provinces, de sorte qu'en 1958, elle devient un événement annuel célébré dans l'ensemble du Canada francophone. En 1964, il a été décidé de faire coïncider la Semaine de la coopération avec la journée internationale des coopératives d'épargne et de crédit. L'événement est donc fixé chaque année dans la semaine du 3^e jeudi d'octobre.

Depuis 1993, les coopératives francophones réparties sur tout le territoire canadien véhiculent le même message, message qui est depuis 2006 développé en concertation avec nos homologues des organisations coopératives anglophones.

En 2010, les conseils ont convenu d'utiliser un thème commun « *Vivre la différence coopérative* ».

La Semaine de la coopération est l'occasion par excellence de promouvoir la formule coopérative et de refléter toute l'importance accordée à l'humain, à son engagement et à sa responsabilité coopérative et mutualiste. En plus d'y présenter les nombreux avantages de la coopération, elle permet de partager leur appartenance au vaste mouvement coopératif et mutualiste québécois.

À ce sujet, il est surprenant de voir surgir une semaine de l'économie sociale à deux semaines de la Semaine de la coopération. Peut-être les organisations de l'économie sociale ont-elles répondu à la question de l'appartenance de notre famille à l'économie sociale. On a parfois l'impression que les coopératives y sont appréciées et considérées de façon isolée mais que nos réseaux organisés et leurs actions ne sont pas

suffisamment pris en compte. Nous aurions probablement intérêt à mieux nous reconnaître mutuellement dans nos spécificités et nos façons de nous réseauter.

Pour revenir à la promotion, nous animons aussi une Semaine de la relève coopérative en février chaque année. Cette semaine cible plus particulièrement les jeunes et le monde de l'éducation : rallye virtuel, distribution de matériel pédagogique, concours, etc. Dans la tenue de ces deux semaines, une même volonté : faire rayonner et partager les valeurs de la coopération. Notre approche a toujours été très inclusive et ne cherche pas à promouvoir des structures mais des façons de faire.

Nous travaillons depuis très longtemps à obtenir des gouvernements reconnaissance, législation et outils de développement adaptés à notre réalité et à nos spécificités. Cela a donné lieu à des politiques, programmes, favorisant le renforcement des secteurs coopératifs et la création de nouvelles coopératives. En 2004, le Conseil a signé avec le gouvernement du Québec une première entente de partenariat, à laquelle participent économiquement les partenaires coopératifs, visant le développement coopératif. Au cours des trois dernières années, les résultats sont significatifs :

- 330 nouvelles coopératives
- 1 150 emplois au démarrage
- Plus de 500 coopératives existantes ont reçu un suivi spécialisé
- 161 projets structurants ont été menés à terme

Nous nous sommes donné, de concert avec nos membres, un plan d'ensemble visant à développer le mouvement coopératif et mutualiste québécois. Ce plan d'ensemble 2009-2014 porte sur cinq enjeux :

- Changements démographiques
- Développement durable
- Occupation du territoire
- Identité coopérative
- Cohésion

Pour chacun de ces enjeux, nous avons des cibles de changement interne c'est-à-dire des transformations ou défis à relever à l'intérieur de nos organisations et des cibles de changements externes, c'est-à-dire pour offrir la coopération comme solution à des enjeux de société. Place des jeunes dans le mouvement, politique de développement durable qui enrichissent le caractère déjà social et économique des coopératives et des mutuelles par l'ajout de la dimension environnemental, développement de nouvelles approches dans les services, approche spécifique sur Montréal; autant de dossiers qui mobilisent le mouvement coopératif et transforment ses façons de faire. De plus de nouvelles coopératives émergent pour répondre aux besoins de société liés à ces enjeux : coopératives de santé, mutuelles de prévention, coopératives en énergie renouvelable, coopérative multiservices, relève d'entreprises par des coopératives de travail ou des partenariats avec les coopératives de travailleurs actionnaires, etc.

Notre troisième axe d'appui au développement coopératif concerne l'éducation à la coopération. En 1992, les États généraux de la coopération inscrivaient la préparation d'une nouvelle génération apte à coopérer et à entreprendre dans nos priorités. La Fondation pour l'éducation à la coopération et à la mutualité est née de cette mobilisation.

Les membres fondateurs, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en dirigent la destinée.

On lui doit le développement d'outils d'éducation conformes au renouveau pédagogique pour le milieu scolaire primaire et secondaire (*Ensemble vers la réussite et Jeune Coop*, plus de 150 projets chaque année).

Le réseau de la coopération du travail a, à la même époque, initié pour les jeunes la Coopérative jeunesse de services (CJS).

La pédagogie coopérative est une pédagogie de la participation, de la démocratie, de l'insertion des valeurs dans un projet concret. Apprendre l'économique et le social par l'action, par l'apprentissage au vivre ensemble.

Ces outils, toutes les familles de l'économie sociale, devraient en être fières. Ils sont proposés dans toutes les régions par des agents de promotion à l'entrepreneuriat collectif dans le cadre du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse.

En plus de l'éducation, nos membres sont soucieux de former les dirigeants des coopératives et des mutuelles, confrontés à des modèles dominants d'entreprises et de gestion, afin qu'ils puissent prendre des décisions démocratiques et éclairées dans l'intérêt de leurs membres.

La gouvernance coopérative quoiqu'elle apparaisse contraignante pour certains, est garante de la pérennité de nos entreprises, patrimoine transmis de génération en génération. Inscrite dans la loi, débattue dans le mouvement, elle évolue avec prudence sans s'interdire d'avancer.

L'apparition de nouvelles formes telles les coopératives de solidarité et les coopératives de travailleurs actionnaires (CTA) au Québec, celle des coopératives sociales italiennes, celles d'intérêt collectif en France sont quelques exemples de cette évolution.

Innové, évoluer sans se dénaturer, voilà un défi permanent car une véritable innovation doit s'inscrire dans la durée.

Je termine cette présentation en vous soulignant l'engagement coopératif au plan canadien, international et aussi dans la coopération internationale avec la Société de coopération de développement international/SOCODEVI (25 ans) et Développement international Desjardins/DID (40 ans). Deux organisations de la famille coopérative dédiées à la coopération avec les pays du Sud et/ou émergents : deux organisations,

une même approche d'appui et de renforcement des capacités des organisations partenaires dans les pays du Sud.

Je ne pouvais vous adresser la parole aujourd'hui sans aborder la question des coopératives dans l'économie sociale.

La position par rapport à l'économie sociale et solidaire est aujourd'hui un débat au sein du mouvement coopératif international. D'autant que les organisations internationales s'interrogent sur le sujet : le mouvement coopératif fait-il ou ne fait-il pas partie de l'économie sociale et solidaire?

Si certains coopérateurs en Europe du Sud, en Afrique y sont investis, ce n'est pas le cas de l'ensemble du mouvement coopératif. Aussi, existe-t-il un débat important au sein de l'Alliance coopérative internationale sur le sujet. Pour l'instant, l'organisation n'a pas d'opinion officielle car ses membres sont très partagés.

Du côté du mouvement coopératif québécois, des énergies considérables ont été investies sur cette question existentielle : sommes-nous ou ne sommes-nous pas de l'économie sociale?

Je ne reviendrai pas sur les diverses opinions et argumentaires en faveur du oui ou du non, ce serait trop long. Je résumerais cependant la position du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité comme ceci.

Le mouvement coopératif et mutualiste québécois se reconnaît de l'économie sociale et solidaire s'il y a en contrepartie la reconnaissance de sa famille sur la base de ses institutions, sa culture organisationnelle, ses filiations; et si également est respectée sa volonté en tant que mouvement coopératif organisé d'encourager l'intercoopération entre coopératives comme facteur déterminant de leur pérennité et leur intégrité.

Plus cette intercoopération entre coopératives sera développée plus elle sera garante de la coopération entre la famille coopérative et mutualiste avec les autres familles de l'économie sociale et solidaire.

Vous savez, j'ai parfois l'impression que certaines organisations, comme certains ministères, nous aiment « isolés ». Je prends pour exemple certains guides récents produits par des groupes de travail gouvernementaux qui citent les exemples coopératifs mais ne donnent aucune référence du réseau coopératif alors qu'on y réfère de nombreuses autres organisations de développement local ou de l'économie sociale.

Nous constatons trop souvent que dans des ministères, le monde se résume en but lucratif et en but non lucratif. Pour plusieurs, l'économie sociale se résume en petit, pauvre, isolé.

Nous devons nous insurger contre ces compréhensions qui nous garderont en marge de « la » vraie économie. Monsieur André Martin de l'IRECUS nous appelle à un

changement de paradigme. Nous sommes probablement une économie plus vraie car moins spéculative et volatile.

Au congrès de l'Alliance coopérative internationale (ACI) en 2009, Jeremy Rifkin analysait pour sa part que tous les grands changements sur la planète se sont toujours accompagnés de deux facteurs déterminants : une révolution des moyens de communication, d'une part, et une révolution dans les sources d'énergie, d'autre part.

Nous sommes, à n'en pas douter, à l'aube d'une de ces grandes périodes. Nous en ressortirons plus fort, plus égalitaire, plus démocratique, plus centré sur l'humain. Plus créateur et redistributeur de richesse, j'en suis convaincue. Si nous coopérons....